

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/SEPT/112	OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE POUR DES ACTIONS CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES NANGISSIENS POUR L'ANNEE 2019
<u>Date du conseil municipal</u> 21/09/2020	
<u>Date de la convocation</u> 14/09/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 29/09/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 14 septembre 2020.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents représentés :

- Sylvie POIRIER représentée par Catherine OUSSET
- Nimca CIGE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Philippe DUCQ est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

VU la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une Dotation de Solidarité Urbaine et un Fonds de solidarité des communes de la région d'île de France et notamment son article 15,

CONSIDERANT que la perception de cette dotation implique que les maires des communes concernées établissent un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des franciliens et des conditions de leur financement,

CONSIDERANT la perception effective de cette somme au titre de l'exercice 2019 telle qu'elle figure au compte administratif,

CONSIDERANT que pour l'année 2019, cette somme a été utilisée dans le domaine éducatif,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE Unique :

APPROUVE le rapport des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des franciliens et des conditions de leur financement, tel qu'il est repris au tableau annexé à la présente délibération.

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE 2019

Département : SEINE ET MARNE

Commune de NANGIS

Montant du F.S.R.I.F. perçu : 721 336€

Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement)	Localisation (quartiers classés, DSQ, DSU, autres)	Nature de l'opération	Répartition du F.S.R.I.F
Éducatif	Autre	Subvention à la Caisse des Écoles	485 807,36 €
Educatif	Autres	Fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement	235 528,64€

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20201001-SEPT-2020-112-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE 2019

Département : SEINE ET MARNE

Commune de NANGIS

Montant du F.S.R.I.F. perçu : 721 336€

Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement)	Localisation (quartiers classés, DSQ, DSU, autres)	Nature de l'opération	Répartition du F.S.R.I.F
Éducatif	Autre	Subvention à la Caisse des Écoles	485 807,36 €
Educatif	Autres	Fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement	235 528,64€

